

REGLEMENT DES RESSOURCES NUMERIQUES

L'établissement met à disposition des élèves et des professeurs des ressources numériques accessibles dans l'ENT ou sur le réseau pédagogique interne. Ces ressources sont des outils de communication et de travail à destination de tous les membres de l'établissement. Les règles et obligations définies dans ce document et la charte d'utilisation de l'ENT s'appliquent à tout utilisateur des moyens informatiques pédagogiques de l'établissement.

Les ressources permettent :

- le travail sur des logiciels d'enseignement,
- l'utilisation d'outils de production numérique (logiciels, applis...),
- la consultation, la création et le partage de documents,
- l'accès à l'Internet

D'autre part, dans certaines salles, des comptes spécifiques permettent d'ouvrir des sessions de travail sous le contrôle des professeurs.

Le droit d'accès à ces ressources est limité à des activités scolaires conformes aux missions de l'établissement.

Tout utilisateur est tenu pour responsable de l'utilisation qu'il fait des ressources informatiques auxquelles il a accès. Il s'engage à ne pas effectuer des opérations qui pourraient perturber le fonctionnement normal du réseau, l'outil informatique et les relations internes et externes de l'établissement.

Les principes à respecter :

LE MATERIEL

- L'utilisateur doit prendre soin des locaux et du matériel, ne pas déplacer, débrancher ou démonter les appareils.
- Le branchement d'un autre appareil ou outil informatique dans le réseau, de même que l'introduction d'un logiciel ou d'un moyen externe d'enregistrement sont soumis à l'autorisation des responsables du réseau.
- L'utilisateur ne doit jamais quitter son poste de travail en laissant des applications et une session ouvertes.

LE TRAVAIL SUR LES FICHIERS

- L'utilisateur doit être conscient du contrôle exercé par les responsables du réseau et de la possibilité d'identification, a posteriori, des auteurs des travaux sur les fichiers.
- L'élève ne doit pas utiliser et transformer un fichier qui ne lui appartient pas, sauf autorisation du professeur.
- L'utilisation des ressources numériques est placée sous la responsabilité du professeur.

L'INTERNET

- La consultation de l'Internet doit être conforme aux lois en vigueur et elle n'est admise que dans le cadre pédagogique.
- Tout accès à l'Internet ne peut être ouvert qu'en présence d'un professeur et avec son autorisation. L'élève informe immédiatement le professeur s'il arrive sur un site indésirable.

LES COPIES ET LES TELECHARGEMENTS

- Il est interdit à tout utilisateur de faire des copies de logiciels ou de documents internes au réseau. Seuls les responsables du réseau peuvent faire des copies de sauvegarde.
- Il est interdit de télécharger des logiciels sans l'autorisation des responsables de secteurs du réseau.
- Il est interdit de télécharger des documents ou des sites sans l'autorisation des responsables de secteurs du réseau.
- Il est interdit d'imprimer des documents complets téléchargés, sans les avoir auparavant travaillés et soumis au professeur.

LES ECHANGES (MESSAGERIE, DISCUSSIONS, BLOG, etc)

- L'utilisation des réseaux interne et externe pour échanger de quelque manière que ce soit avec qui que ce soit, est limitée aux activités scolaires.
- L'utilisation de la messagerie s'effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur et doit respecter la charte de l'Éducation Nationale.

LES ENREGISTREMENTS

- Les élèves n'ont aucun droit d'enregistrement de documents ou de travaux dans un dossier à leur nom. Les enregistrements se font sur le serveur de documents du réseau ou dans l'ENT, sous couvert d'autorisation du professeur. La durée de conservation de ces fichiers ne saurait excéder une année scolaire. A la suite de quoi l'espace de stockage du serveur sera vidé et préparé pour l'année scolaire suivante. Éventuellement une publication sera possible, avec l'autorisation des auteurs.

LES IMPRESSIONS

- Les impressions de documents soumises à autorisation du professeur, doivent être limitées à la production finale du travail.
- Pour tout autre impression à l'initiative de l'élève, un photocopieur - imprimante (noir et blanc) est à disposition à l'Animation. (coût : 0,05€/ impression).

LES SANCTIONS

- Le non-respect des principes établis par le règlement pourra donner lieu à la suppression immédiate des fichiers non autorisés, à une limitation ou une suppression de l'accès aux services, à des sanctions disciplinaires prévues dans les règlements de l'établissement, à des sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.

Signature des Parents,

Signature de l'élève,